

---

## De la « deuxième génération » aux descendants d'immigrés maghrébins

Apports, heurts et malheurs d'une approche en termes de génération

*From « the second generation » to descendents of north-African immigrants. The fortune and misfortune of generational approach*

**Emmanuelle Santelli**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/temporalites/714>

DOI : 10.4000/temporalites.714

ISBN : 978-2-8218-0360-2

ISSN : 2102-5878

### Éditeur

ADR Temporalités

### Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2004

ISSN : 1777-9006

### Référence électronique

Emmanuelle Santelli, « De la « deuxième génération » aux descendants d'immigrés maghrébins », *Temporalités* [En ligne], 2 | 2004, mis en ligne le 29 juin 2009, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/temporalites/714> ; DOI : 10.4000/temporalites.714

---



Les contenus de *Temporalités* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

## De « la deuxième génération » aux descendants d'immigrés maghrébins

Apports, « heurts » et malheurs  
d'une approche en termes de génération

**Emmanuelle Santelli**

La notion de « seconde génération », ainsi que celles de « génération issue de l'immigration », « deuxième génération d'immigrés », « génération Beur », ont marqué le champ de la recherche depuis les années 1980, et paraissent comme autant d'expressions qui sont symptomatiques du débat suscité par « la question immigrée »<sup>1</sup>. Elles sont usitées pour rendre compte de la génération des descendants d'immigrés, et plus spécifiquement des immigrés maghrébins.

Plus important encore, cette notion renvoie à une catégorisation bien spécifique de l'espace social. En l'employant, on dessine et on désigne une figure sociale : les jeunes, provenant des quartiers réputés « sensibles », plutôt masculins, à l'écart d'un certain nombre de pratiques, normes... et on suggère que, pour toutes ces raisons, ils sont susceptibles de rencontrer des difficultés et/ou de poser problème à la société. Une dimension « conflictuelle », ou pour le moins problématique, est contenue dans cette expression. L'utiliser, c'est désigner un problème social ou quelque chose qui est supposé tel.

Par exemple, pendant de nombreuses années les travaux consacrés aux descendants d'immigrés maghrébins ont porté principalement sur l'école pour insister sur les problèmes qu'ils y rencontraient, avant de se rendre compte qu'à PCS équivalentes du père, ils réussissaient globalement mieux que d'autres<sup>2</sup>. R. Silberman (2002)<sup>3</sup> le rappelle dans un texte récent, en mentionnant les nombreux travaux qui l'attestent, citant notamment Boulot, Boyzon-Fradet, Zeroulou, Vallet et Caille.

Parce qu'elle est également très médiatisée, l'expression « deuxième génération » nécessite qu'on interroge ses conditions d'émergence et ce qu'elle recouvre exactement,

<sup>1</sup> Cf. Desmarchelier D. et Doury M. (éds.) (2001).

<sup>2</sup> Précisons, à un niveau de diplôme atteint donné, il semble en aller différemment pour une classe d'âge ou une cohorte (cf. Santelli E. (2004) et la communication de chercheurs de la DARES, F. Lainé et M. Okba, au colloque *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'immigration*, DARES-INED, Paris, le 18 mars 2005).

<sup>3</sup> Elle montre également que les questions relatives à l'insertion sur le marché du travail sont longtemps restées inexplorées au prétexte que « la mobilité sociale progressive accompagne l'assimilation culturelle » (p. 297), ce que l'école républicaine devait garantir.

*De « la deuxième génération » aux descendants  
d'immigrés maghrébins*

afin de pouvoir établir les précautions à prendre lors de son usage. C'est après avoir pris la mesure des limites qu'il fallait s'imposer en l'utilisant que nous avons été conduite à lui substituer une approche générationnelle raisonnée, ceci nous amenant à voir en quoi « la seconde génération » finalement n'existe pas.

**Émergence de la notion de « deuxième génération »**

L'expression « la seconde génération » se répandait en même temps que la présence des descendants d'immigrés était rendue plus visible dans l'espace public, notamment celle des enfants d'immigrés maghrébins (algériens très majoritairement). Le passage d'une immigration d'hommes seuls, travailleurs immigrés, à l'installation des familles, a suscité de nombreux débats, la plupart du temps sur le thème des préoccupations sociales relatives à la présence des enfants. Il est intéressant de se demander pourquoi, car ces enfants n'ont pas été les premiers, ni à avoir des parents immigrés, ni à rencontrer des difficultés d'intégration dans la société<sup>4</sup>. Alors pourquoi la notion de « génération issue de l'immigration » a-t-elle été médiatisée et s'est-elle imposée à propos des descendants d'immigrés maghrébins ?

Plusieurs arguments sont invoqués pour le justifier :

- le contexte politique des années 1980, après l'élection de F. Mitterrand en 1981 : droit de création des associations par les étrangers, multiplication des débats politiques sur les étrangers et le racisme, effervescence des politiques socio-culturelles... Ces décisions et ces débats ayant d'ailleurs contribué à rendre visible cette génération qui revendiquait l'égalité des droits<sup>5</sup> ;
- l'imposition de rapports de domination, sans comparaison possible avec d'autres immigrations, car engendrés par le contexte colonial, a fait de celle-ci une immigration « exemplaire », au sens de Sayad ;
- l'installation de familles non européennes, de confession musulmane, dans une société en proie à une situation « de crise économique ».

Ces arguments ne suffisent peut-être pas à expliquer l'engouement pour l'expression « deuxième génération » ou ses équivalents, son usage très répandu dans l'ensemble de la société, pas plus que la vogue de cette appellation ne suffit pour comprendre la

---

<sup>4</sup> Bien d'autres populations ont connu ce cycle migratoire, et les difficultés d'intégration en France : les Italiens les ont connues auparavant, à qui on a reproché par exemple d'être trop catholiques, d'autres immigrations, notamment au moment de la crise des années 1930, ont été stigmatisées en raison de la couleur de leur peau, de leurs pratiques culturelles ou de leur religion... Cf. Lequin Y. (1988).

<sup>5</sup> Comme le note A. Battegay (1990, p. 104), « Les associations de jeunes issus de l'immigration ont fait l'actualité des discours médiatiques et politiques en France pendant les années 1983-1985. Elles apparaissaient alors comme une première forme d'expression et d'existence publique de la seconde génération, hors les chemins de la violence spectaculaire, et étaient à ce titre valorisées dans les discours publics, comme des lieux de regroupement et d'action collective des jeunes Maghrébins de France. »

stigmatisation en retour dont ont fait les frais les « enfants d'immigrés maghrébins ». Une raison supplémentaire, empruntée à A. Sayad (1994), semble avoir été déterminante : nommer cette génération a permis d'entériner la rupture avec la génération des parents, car, par définition, il n'y a de génération que par distinction avec la génération précédente, comme nous le rappelle C. Attias-Donfut (1988, p. 50)<sup>6</sup>. La société française n'y avait-elle pas intérêt ? Attribuer une existence toute particulière à cette génération, c'est contribuer à distendre au maximum la relation entre les parents, hommes d'un autre temps, d'un autre âge, et les enfants « qui seraient selon une représentation commode, sans passé, sans mémoire, sans histoire (si ce n'est celle qu'ils actualisent à travers leur seule personne), etc. et par là même, vierges de tout, facilement modelables, acquis d'avance à toutes les entreprises assimilationnistes (...) mués par une espèce de 'chauvinisme de l'universel'. » (Sayad, 1994, p. 171). Dans cette perspective, l'intégration des enfants devient, bien évidemment, souhaitable, mais surtout inévitable, alors qu'elle est envisagée comme improbable pour les parents, perçus comme socialement trop éloignés.

Qualifier cette génération, c'est sans doute la faire exister, mais c'est la faire exister en lui assignant une place qui présuppose une rupture avec son histoire passée en lui imposant une relation avec la société établie sur le mode intégrationniste. Ceci explique que la « première génération » a été finalement occultée, ce sur quoi nous reviendrons plus longuement.

### Ce que recouvre la notion : ses apports et ses limites

Dans le champ de l'immigration, le concept de génération est mobilisé de deux manières :

- soit pour désigner la « vague migratoire » à laquelle appartiennent les immigrés, au sens des « âges de l'émigration » de A. Sayad (1977) qui en distingue trois dans un article célèbre<sup>7</sup>. Pour les repérer, il faut pouvoir suivre une émigration durant de nombreuses années, de manière à distinguer plusieurs périodes qui ont chacune des caractéristiques propres ;
- soit pour définir les descendants d'immigrés, ce qui ne signifie pas qu'ils soient immigrés eux-mêmes, ce que la notion de « deuxième génération d'immigrés » pourrait laisser entendre.

<sup>6</sup> « Une génération naît et se constitue *contre* la génération antérieure qui lui sert de référence/ opposition (...). »

<sup>7</sup> Le premier est composé d'hommes émigrant provisoirement, mandatés par la société paysanne, ils devaient retourner à la terre, le deuxième âge est lié au processus de dépaysement et d'individualisation, le troisième révèle le processus d'installation dans la société française.

### **Qui appartient à la deuxième génération ?**

Même en partant de la deuxième acception, il importe de préciser clairement la population ainsi désignée. Or, les multiples recherches menées ces dernières années, sur la base de la génération des descendants, ont retenu des critères variables d'un chercheur à l'autre. Dans les recherches menées au sein de l'INED et du CÉREQ (2001), par exemple, il suffit qu'au moins un parent soit immigré pour que l'on parle d'enfants d'immigrés. Pour M. Tribalat (1995), dans l'enquête qui a donné lieu à l'ouvrage *Faire France*, la « seconde génération » est composée des enfants nés en France, de nationalité française, âgée de 20 à 29 ans.

La définition de l'appartenance à la « deuxième génération » est donc variable. C'est pourquoi il convient de définir des critères d'appartenance afin de savoir et de faire savoir de qui l'on parle, ce qui est nécessaire pour permettre des comparaisons. Dans mon cas<sup>8</sup>, les deux parents sont immigrés et/ou étrangers, information que l'enquête peut obtenir de différentes manières, leurs enfants sont nés en France ou arrivés en bas âge, en général avant la scolarisation à l'école primaire, ce qui confère une unité de socialisation. Ces enfants peuvent être de nationalité française ou non. C'est pourquoi, il est plus juste de mon point de vue de parler de « descendants d'immigrés » ou de « la génération des enfants d'immigrés ».

De la sorte, on adopte d'emblée une démarche générationnelle qui présente deux intérêts méthodologiques majeurs : d'une part, les individus étudiés sont inscrits dans une filiation, d'autre part, il est possible de connaître et d'analyser l'incidence de l'histoire migratoire. Ces deux éléments, les dimensions familiale et migratoire, peuvent alors être mis en rapport dans une perspective compréhensive et biographique dont nous allons décliner les implications et saisir leur articulation.

---

<sup>8</sup> Notamment dans les recherches menées auprès de cadres et d'entrepreneurs d'origine algérienne (Santelli, 1997, 2001) et de jeunes d'origine maghrébine (Santelli, 2004), auxquelles je fais référence plus loin et qui ont contribué à nourrir ma réflexion sur la notion de génération. Ces recherches sont donc mobilisées, moins pour les résultats, que pour ce qu'elles ont suscité comme réflexion épistémologique au sujet de la/des génération(s) de descendants maghrébins. Néanmoins, on peut préciser que l'enquête sur les cadres et les entrepreneurs a porté sur plus de 120 personnes (100 ont été enquêtées par questionnaire et 40 par entretien – dont une partie a répondu également au questionnaire) dont les deux parents ont émigré d'Algérie et qui, au moment de l'enquête, occupaient un emploi de cadre et profession intellectuelle supérieure, de profession intermédiaire (cadre) ou d'artisan, commerçant, chef d'entreprise (entrepreneur), selon la nomenclature des catégories socio-professionnelles de l'INSEE. Dans l'enquête sur les jeunes, une cohorte a été construite selon les critères suivants : les jeunes retenus ont grandi dans le même quartier périphérique de la région lyonnaise (ils ont fréquenté l'une des quatre écoles primaires du quartier), ils sont nés entre 1974 et 1983 et leurs parents sont tous deux d'origine maghrébine. Ainsi, 200 jeunes ont répondu à un questionnaire sur leur parcours, notamment au sujet de leur insertion professionnelle, et 30 ont été interviewés en entretien biographique. Ces recherches ont donné lieu aux publications citées en bibliographie.

### *La dimension migratoire*

Soulignons tout d'abord, que l'approche intergénérationnelle permet de recueillir des informations relatives au fait que les descendants d'immigrés sont inscrits dans une lignée. D'autres méthodes, en masquant cette évidence, en viennent à laisser croire qu'il pourrait s'agir de générations spontanées. Ainsi, parler de la deuxième génération, c'est se borner à caractériser un groupe en tant qu'il est formé par les descendants de ceux qui ont entrepris la migration. Par rapport au temps 1 de la migration, les immigrés constituent la première génération, leurs enfants, la deuxième, leurs petits-enfants, la troisième, etc. Cette dénomination est ainsi établie uniquement en référence à une histoire de la migration.

Sauf que la probabilité d'avoir affaire à des descendants du « couple fondateur » s'amenuise au fil du temps<sup>9</sup>. En d'autres termes, à la troisième ou quatrième génération, comment savoir si les descendants n'ont eu que des ascendants issus de la même histoire migratoire ?

Dans ces conditions, la notion de génération devient très vite impropre tant elle est susceptible d'englober des personnes aux origines et aux parcours divers. Mobiliser cette notion pour désigner une population expose donc à l'erreur de la croire clairement identifiée.

Pour ma part, il me semble seulement possible de mobiliser la notion de génération pour qualifier une population composée de descendants directs d'immigrés ou d'étrangers, à condition de disposer de manière *univoque* des éléments relatifs aux parents (y compris dans le cadre d'enquêtes statistiques). On doit pouvoir se contenter du lieu de naissance ou, plus sûrement, de la nationalité des parents pour définir une génération de descendants, faute de quoi on prend le risque d'assigner à tort une origine étrangère aux personnes qui composent la génération (Le Bras, 1998).

Examinons maintenant le fait de considérer la dimension migratoire. Cela permet de prendre au sérieux l'injonction de Abdelmalek Sayad (1991), selon laquelle « les immigrés sont avant tout des émigrés ». Sous ce point de vue, l'approche générationnelle intègre ce qui s'est passé avant l'immigration et offre ainsi des clés pour comprendre ce qui se passe pendant l'immigration et l'installation. Elle inscrit les descendants dans une histoire familiale qui a pour caractéristique d'avoir connu une migration transnationale.

C'est dans cette perspective que j'ai mené une recherche (Santelli, 1997, 2001) qui avait pour objet l'analyse des parcours de mobilité sociale de descendants de parents

<sup>9</sup> C'est l'une des raisons majeures mises en avant par H. Le Bras (1998), au cours de la critique adressée à la recherche dirigée par M. Tribalat (1995).

*De « la deuxième génération » aux descendants  
d'immigrés maghrébins*

d'origine algérienne. Au moment de l'enquête, ces personnes occupaient des professions classées dans les catégories d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures ou professions intermédiaires, alors que leurs pères étaient ou avaient été ouvriers. Ma démarche a alors consisté à retracer l'histoire familiale, ce qu'elle a été dans le pays d'origine et aux différentes étapes de l'installation en France. Les parcours socio-professionnels des enfants ont ainsi été appréhendés en référence à l'histoire intergénérationnelle, ce qui ne signifie pas évidemment que les individus reconnaissent cet héritage, certains s'en démarquant, au contraire, en se voulant par exemple « *self made men* ». Ils ont d'ailleurs été les premiers à marquer la rupture entre les deux générations dont nous parle A. Sayad, à dénier les transmissions, à refuser même toute forme de continuité, et ce au nom des représentations qui ont cours au sujet des immigrés (Santelli, 2001, pp. 264-266).

*La dimension familiale*

Pour le sociologue, la notion de génération inscrit les individus dans une filiation. Dans cette perspective, l'effet parental et l'effet généalogique (de Singly, Thélot, 1986) sont retenus comme éléments explicatifs : au fil de la migration, il s'agit d'analyser comment ils interviennent, se combinent, interagissent.

On peut en voir une illustration dans l'exemple suivant<sup>10</sup>. Deux sœurs aux parcours scolaires exemplaires sont nées de deux parents issus de deux lignées extrêmement distinctes, chacune apportant de nombreux atouts utiles à la scolarité de leurs filles. Le père, illettré en français, dispose d'un grand savoir en langue arabe, érudit, il est aussi le descendant d'une lignée d'enseignants, d'hommes de savoir dans leur région d'origine. La mère, arrivée en France à 16 ans, n'a pas été ou très peu scolarisée, mais elle a suivi la scolarité de ses frères et sœurs plus jeunes, elle parle le français tout à fait couramment, connaît le système d'enseignement, rencontre les enseignants... Tous deux se sont donc mobilisés et ont transmis, à partir de leurs ressources spécifiques, ce qui a permis à leurs filles d'obtenir des diplômes très élevés (agrégation de lettres, doctorat de médecine) et une reconnaissance professionnelle.

De manière paradoxale, on parle en France des enfants d'immigrés sans référence à une généalogie, à un héritage intergénérationnel. Or, à la tête de « La Marche pour l'égalité et contre le racisme » en 1983, n'y avait-il pas des « héritiers » de l'action politique engagée par leurs pères ? B. Stora (1992, p. 438), historien des militants de l'indépendance algérienne, montre que l'émergence des mouvements politiques en faveur de l'égalité des droits des années 1980, repose en partie sur les fils et filles de ces militants. « Ont-ils jailli *ex nihilo*, par pure spontanéité ? En partie, certes. Mais voici ce que seuls quelques initiés remarquent à l'époque : certains d'entre eux ne sont autres que les enfants d'ex-militants de la fédération de France. (...) Ils ont retrouvé le chemin de l'action militante menée autrefois par leurs pères. »

<sup>10</sup> Il est extrait de la recherche conduite auprès des cadres et entrepreneurs d'origine algérienne (Santelli, 1997, 2001).

Il n'est contradictoire qu'en apparence d'avoir tant parlé de génération à propos des enfants d'immigrés et d'avoir en même temps ignoré leurs histoires familiales. Car il est vrai que l'on peut parler de génération autrement que pour considérer l'importance des liens intergénérationnels. Ce fait est cependant dommageable aux résultats de bien des recherches effectuées dans ce champ, qui sauf exception, se sont privées de connaître les nombreuses répercussions des héritages intergénérationnels. Cette ignorance des histoires familiales est néanmoins symptomatique car elle n'a peut-être pas été tout à fait involontaire. En effet, si l'on reprend le postulat de Sayad, déjà mentionné, on remarque que cette notion de « deuxième génération des enfants d'immigrés » provoque un effet de distanciation à l'égard de la première génération dont résulte une sous-estimation de l'importance de la mémoire, des transmissions, conflits, héritages et ré-appropriations, en somme de tous les liens intergénérationnels efficients<sup>11</sup>.

Comment ne pas être frappé par le fait que cette perspective est exactement l'inverse de celle qui est à l'œuvre dans toutes les recherches en sociologie de la famille, et sur les parcours de vie ? Comment ne pas se demander alors pourquoi le lien familial intergénérationnel a été si faiblement investi dans les travaux consacrés aux familles d'origine maghrébine ? Une des explications pourrait être que la rupture avec le milieu familial et communautaire est perçue comme étant le signe d'une réussite sociale. Cette rupture viendrait concrétiser l'absence de continuité entre les générations, et serait garante d'une « bonne » intégration individuelle. Ceci correspond d'ailleurs à l'opinion communément admise selon laquelle « les liens familiaux favorisent une reproduction quasi à l'identique des situations tandis que l'individu, dégagé du poids conservateur des traditions familiales, pourrait être source de changement social. » (Bertaux-Wiame, 1991, p. 185). Ainsi, si la prise de distance vis-à-vis du milieu familial semble tant valorisée, c'est peut-être parce que ces individus demeurent toujours soupçonnés de ne pas parvenir à réussir leur intégration. Que ce soit du côté des partisans du modèle d'intégration ou des défenseurs d'une approche interethnique<sup>12</sup>, ces individus sont le plus souvent appréhendés comme des êtres déconnectés d'une histoire, de liens, d'héritages familiaux. Les individus paraissent alors avant tout socialisés selon un mode sociétal, par le biais des pairs, de l'école, des médias, des normes et règles qui régissent la vie sociale..., et non familiale<sup>13</sup>. La perspective généalogique est de fait non seulement minorée, marginalisée, mais peut-être plus encore décriée. La conception selon laquelle la deuxième génération serait une « génération neuve à

<sup>11</sup> Comme l'a par exemple démontré Z. Zeroulou (1988) à propos de la réussite scolaire.

<sup>12</sup> Si cette perspective n'est pas étonnante de la part des premiers, qui s'inscrivent dans une démarche unificatrice et normative, elle l'est plus pour les seconds qui, malgré leurs intérêts pour les processus identitaires, n'envisagent pas suffisamment les autres dimensions sociales et familiales (cf. Santelli, 2003 c).

<sup>13</sup> L'ancienneté en France et les processus d'installation des parents par le biais du travail, de la vie locale, etc., ont pourtant de nombreux effets au sein de l'univers familial. Aujourd'hui, malgré les images stéréotypées, les familles d'origine maghrébine connaissent, elles aussi, de profondes transformations après 30, 40 ans ou plus passés en France : ces personnes ont vieilli sur ce territoire, leurs enfants y sont nés, et de plus en plus leurs petits-enfants, voire leurs arrière-petits-enfants.

*De « la deuxième génération » aux descendants  
d'immigrés maghrébins*

assimiler » expliquerait donc finalement que les nombreux travaux sur l'immigration accordent si peu de place à la famille et, plus généralement, aux trajectoires sociales qui prennent pour point de départ les parcours biographiques.

On peut sans doute m'objecter qu'il existe des recherches dans lesquelles l'étude du milieu familial occupe une place importante. Mais ces travaux ne se placent-ils pas le plus souvent sur un registre culturaliste ou interculturel ? N'ont-ils pas pour seule ambition de décrire les cultures spécifiques de ces familles, leur influence sur la façon dont se déroule la rencontre/confrontation avec la société d'installation<sup>14</sup> ? Remarquons cependant que, ces dernières années, nous assistons à un changement considérable : dans de nombreux travaux, la famille est vraiment placée au cœur d'analyses où les dimensions biographiques sont en bonne place<sup>15</sup>.

Le fait de déconnecter les descendants de leur ascendance a pour conséquence supplémentaire de donner l'impression qu'il s'agit toujours de jeunes générations. L'usage du terme « enfants » renforce cette impression, mais aboutit à ne pas prendre en compte plusieurs dimensions temporelles pourtant essentielles. Ce sont des enfants d'immigrés, certes, mais peut-on faire comme s'il s'agissait toujours de la même génération ? Cette insistance à évoquer la jeunesse ne vise-t-elle pas à installer l'idée d'une permanence d'un problème posé par les jeunes<sup>16</sup> ?

Or, l'évidence s'impose, les enfants d'immigrés des années 1980, les jeunes d'alors, ceux qui ont formé la première « seconde génération », appartiennent aujourd'hui à la génération des 40 ans. Comment se ferait-il d'ailleurs que depuis plusieurs décennies, il n'y ait eu que des « jeunes descendants d'immigrés » ? N'ont-ils pas, comme nous tous, vieilli ? Mais voilà, en vieillissant ils deviennent « invisibles », on ne parle plus d'eux et, à la place, le regard continue d'être braqué sur les plus jeunes.

Voici comment, en ne posant pas la question de savoir de quelle manière elles prennent place dans la société au fil du temps, on fait *comme si ces familles venaient en permanence d'arriver* dans la société française, on oublie qu'un grand nombre de familles algériennes sont là depuis de nombreuses décennies, on occulte les processus d'installation de tous ces individus qui prennent activement part à la société... (Santelli, 2003 b). Avec pour résultat prévisible de ne pas leur reconnaître de place, de ne pas les considérer comme légitimes. Le revers de l'opération est de continuer

---

<sup>14</sup> Par exemple, les travaux de C. Camilleri (1992) ; Denys Cuche (1996) montre également comment la filiation a été relevée uniquement pour les rattacher à une terre d'origine avec des pratiques culturelles assignées (et souvent jugées incompatibles avec celles de la société française).

<sup>15</sup> Cf. en particulier les ouvrages suivants : A. Zehraoui (1999), A. Boubeker (1999) ; M. Vatz Laaroussi (2001), C. Delcroix, (2001).

<sup>16</sup> On pourrait évoquer ici le rapport Benisti (janvier 2005) qui relance le débat « péjorant » sur l'immigration en alliant « jeunes issus de l'immigration » et délinquance. Et, autre conséquence, maintenir notre attention sur les jeunes évite de désigner les autres, ceux qui vieillissent et qui constituent, en d'autres lieux, les minorités ethniques, cf. P. Simon (2000).

à focaliser l'attention sur ce qui pose problème, c'est-à-dire une faible minorité de personnes qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale.

Le moment est venu de contester l'emploi du terme de « seconde génération », y compris pour les jeunes actuels. En effet, tous les autres sont-ils des « descendants d'immigrés » ou des « petits-enfants » ? Et s'ils sont bien les descendants directs d'immigrés, cela signifie que ces derniers n'appartiennent pas nécessairement à la même génération que les premiers Algériens, Marocains ou Tunisiens, autrement dit qu'ils n'appartiennent pas aux mêmes vagues migratoires. Qu'y a-t-il alors de comparable entre eux ? Et entre leurs enfants ? En effet, entre les descendants d'immigrés algériens des années 1960 dans un contexte de croissance économique et ceux des années 1990 qui affrontent un contexte de récession, qu'y a-t-il de comparable ? La notion de génération n'a-t-elle pas alors pour effet de brouiller ces histoires migratoires et par conséquent les processus différenciés d'installation ?

### La « deuxième génération » n'existe pas

Comme je l'ai déjà souligné, contrairement à ce que laisse entendre la notion de « deuxième génération », les descendants d'immigrés sont loin de constituer un groupe homogène. Et, à l'instar de G. Noiriel (1989), je dirais que la « deuxième génération » n'existe pas, tant on constate de pluralité de situations dès lors qu'on mène un travail empirique. Jusqu'à présent, j'ai abordé cette question d'un point de vue macro-social. À un niveau plus fin, cette diversité s'appréhende selon au moins trois modalités significatives, comme permet de l'observer l'immigration maghrébine en France, en particulier algérienne, du fait de son ancienneté.

Premièrement, les descendants d'immigrés algériens, la deuxième génération en référence à leurs parents, forment, selon l'âge migratoire auquel ils appartiennent, plusieurs générations (au sens d'âge de vie). Aujourd'hui, nous sommes en présence, simultanément, de descendants d'immigrés algériens qui se trouvent à des étapes de leur cycle de vie très différentes. Schématiquement, on peut en distinguer six, selon une définition démographique<sup>17</sup> : les plus de 50 ans, les 45-50 ans, les 35-45 ans, les 25-35 ans, les 15-25 ans, les moins de 15 ans.

Il est facile de constater qu'ils ne sont pas tous « jeunes », comme le suggérerait l'appellation « seconde génération d'enfants d'immigrés », qu'ils se trouvent à des stades biographiques variés, certains sont scolarisés, d'autres actifs, voire (pré-)retraités, les uns sont encore enfants, d'autres en âge de fonder une famille, ou déjà grands-parents. Les personnes que j'ai enquêtées au moment de mon travail de thèse témoignaient de la même diversité (Santelli, 1997, 2001). Elles avaient entre 25 et 55 ans. Je les avais sélectionnées sur deux critères seulement : avoir deux parents algériens et la profession qu'elles occupaient.

---

<sup>17</sup> C. Attias-Donfut, dans son article. « La notion de génération ... », *op. cit.*, souligne la diversité des définitions et retrace leurs fluctuations au fil du temps.

*De « la deuxième génération » aux descendants  
d'immigrés maghrébins*

Deuxièmement, on peut aussi trouver dans une population du même âge, plusieurs générations (au sens familial). Dans un récent travail (Santelli, 2004), consacré à une cohorte de jeunes d'origine maghrébine (20-29 ans) qui ont grandi dans un même quartier de l'agglomération lyonnaise, afin d'analyser ce que chacun est devenu à l'âge adulte, j'ai trouvé nécessaire de distinguer, notamment parmi les descendants d'immigrés algériens, trois situations de descendants<sup>18</sup> :

- les aînés de familles « récemment » immigrées (depuis 20-30 ans) ;
- les cadets de familles anciennement immigrées (depuis plus de 30 ans) ;
- les petits-enfants aînés de familles anciennement immigrées (ce sont les aînés des enfants aînés des immigrés).

Comme ils appartiennent à la même classe d'âge, ces jeunes gens forment une même cohorte, ils ont vécu un même événement – le fait d'avoir grandi dans le même quartier, durant la même période, ce qui ne les empêche pas d'être bien différents les uns des autres du fait de leur histoire familiale, en particulier parce que leurs places dans la famille n'étaient pas les mêmes. Ils appartiennent donc à des générations différentes en termes familiaux.

Troisièmement, ces descendants d'immigrés algériens, par la diversité de leurs situations familiales, des parcours migratoires, de leur place dans la fratrie, de leur sexe, des lieux de résidence, etc., grandissent dans des contextes de socialisation fort différents. Je pourrais le montrer par de multiples exemples empiriques, mais un seul suffira : le contexte économique et les modes d'insertion professionnelle sur le marché du travail ont varié d'une période à l'autre. Ainsi, les enfants des immigrés arrivés en France dans les années 1960-70 ont rencontré une situation économique extrêmement différente de celles à laquelle se confrontent ceux qui essaient actuellement (ou depuis les années 1990) de trouver un emploi. Les modalités d'insertion ont beaucoup changé (type de contrat de travail, emploi occupé, mode d'accès, etc.), tout comme les probabilités de promotion sociale ou les risques de déclassement.

Les parcours de ces individus, qui ne peuvent être déconnectés de cette histoire, illustrent de manière exemplaire la thèse de L. Chauvel (2002) sur l'inégalité que génère l'année de naissance entre les individus. Les personnes d'origine maghrébine en sont elles aussi « victimes », ce que montre mon travail de comparaison entre les cadres et les entrepreneurs selon leur année de naissance : les plus jeunes sont entrés plus difficilement que leurs aînés sur le marché du travail, ils sont également plus nombreux à avoir connu le chômage et à n'obtenir que des contrats plus ou moins précaires (Santelli, 1997, 2001).

---

<sup>18</sup>A. Hammouche propose une distinction similaire dans son ouvrage de 1994.

Précisons encore que si le destin migratoire de la famille autorise des comparaisons au sein des groupes sociaux qui en résultent, il n'explique pas entièrement ce qu'il advient des individus qui composent ces groupes. En aucun cas on ne peut présupposer que ces individus connaissent une communauté de destin, qu'ils constituent un groupe homogène, au prétexte qu'ils forment une génération, en tant que descendants d'une population elle-même supposée uniforme. Toute la démarche qui consiste à interroger l'histoire migratoire, à inscrire les individus dans une filiation, a pour effet, au contraire, de démontrer la diversité des positions, des pratiques, des aspirations, des trajectoires... des individus *et* de leur famille.

C'est pourquoi il importe de définir avec d'infinies précautions les groupes des descendants d'immigrés que l'on constitue pour les étudier, et ceci pour au moins deux raisons, chacune d'elles comportant du reste un grand nombre de déclinaisons. La première est que les cheminements accomplis par les parents, tant dans le pays d'origine que dans la société d'installation, sont extrêmement divers, la seconde est que les enfants n'ont pas tous grandi dans des contextes de socialisation identiques.

Il est ainsi indispensable d'étudier ces générations en référence à un contexte, aussi bien familial qu'économique ou migratoire, et d'en préciser tous les paramètres. C'est une évidence qu'il est toujours nécessaire de rappeler : s'agissant des questions d'immigration, le sociologue ne peut recourir à la notion de génération qu'après avoir précisément défini les catégories d'analyse dont il se sert. Il se tromperait en croyant un tel effort superflu et en se laissant prendre à l'apparence de la scientificité de la notion de génération, ou même de celles de cohorte, cycle de vie, classe d'âge...

Mes travaux empiriques, après d'autres d'ailleurs, fournissent bien des exemples des difficultés, « heurts » et malheurs de cette fameuse notion qui a tendance à uniformiser, à lisser les disparités. Et bien plus dangereusement encore s'agissant de l'expression « les secondes générations », la tendance est aussi de stigmatiser. Qui nierait que son usage si répandu génère des représentations qui ont, encore aujourd'hui, de nombreuses répercussions parfois réellement néfastes dans l'espace politique et social ? Qui ne remarquerait pas aussi qu'en s'insinuant dans le champ scientifique ces représentations sont préjudiciables à la qualité de bien des travaux ?

Souligner ces difficultés ne dispense pas de reconnaître que la notion de génération a été incontestablement féconde pour bien des travaux de recherche. Mais encore une fois, s'agissant des descendants d'immigrés maghrébins qui nous occupent, elle est devenue le véhicule de représentations contre lesquelles il importe de s'armer. Car finalement ces représentations amènent à occulter les processus d'installation, le « vieillissement » des descendants et leurs façons de prendre place dans la société ; elles induisent la construction de problématiques sociologiques à partir des problèmes sociaux ; elles dénie toute influence à la diversité des parcours et des statuts sociaux propres aux différentes familles.

### **D'un point de vue méthodologique**

C'est pourquoi il me semble aujourd'hui avant tout nécessaire de distinguer la notion de génération de l'approche générationnelle. Utilisée sans précaution, la première est susceptible d'enfermer dans une vision uniformisante les groupes qu'elle sert à établir. La seconde, en revanche, contient une valeur heuristique certaine qui repose notamment sur l'articulation d'une triple perspective :

- une perspective biographique. À partir des individus, c'est l'histoire familiale qui est reconstituée et à travers laquelle sont étudiés les processus de socialisation, tant singuliers que collectifs, tant horizontaux que verticaux. Cette histoire familiale permet de saisir la dimension intergénérationnelle en considérant les héritages, transmissions, mobilisations, et ré-interprétations des situations ;
- une perspective diachronique, qui fait de la dimension temporelle un outil d'analyse essentiel de ces faits sociaux contemporains ;
- une perspective d'analyse structurelle qui prend en compte les transformations de la société et leurs effets sur les trajectoires sociales.

Ces trois postulats méthodologiques sont imbriqués et rendent pertinente une approche générationnelle qui a permis une avancée significative dans ce qui fut longtemps appelé « la sociologie de l'immigration ». Dans ce domaine, l'étude des faits longitudinaux prend une place centrale et permet, comme le rappelle C. Omnès (2003) de rendre compte de la multiplicité des facteurs qui influencent et construisent les parcours des individus dans la société. J'ajouterai que la question de l'insertion socio-professionnelle me paraît particulièrement pertinente pour témoigner de l'utilité de ces postulats.

Au risque d'insister, disons que si je m'en étais tenue à raisonner à partir de « génération issue de l'immigration », les différences que j'ai pu mettre en évidence et analyser grâce aux approches générationnelle et intergénérationnelle auraient été dissimulées, et j'aurais couru le risque d'adopter un point de vue ethnociste. Je n'aurais pas dévoilé jusqu'à quel point ce qui fait sens n'est pas tant le fait d'appartenir à une génération « issue de l'immigration ou de descendants d'immigrés », que d'analyser les processus sociaux à l'œuvre, aussi bien individuels, familiaux, que collectifs. Je ne me serais pas non plus donné les moyens de repérer leur influence et de découvrir leurs rôles dans la formation de bien des différences ou similitudes.

C'est par ces méthodes de recherche que j'ai eu connaissance des raisons pour lesquelles il peut y avoir plus de ressemblances entre les parcours de deux descendants d'immigrés algériens appartenant à deux générations différentes (en termes de classe d'âge,

par exemple, celles des 25 et 40 ans) parce que leurs parcours scolaires sont similaires, parce que les mobilisations familiales qui y ont contribué sont de même ordre, etc. ; qu'entre deux personnes appartenant à la même classe d'âge, fussent-elles toutes deux d'origine algérienne, mais dont les caractéristiques sociales sont fort différentes.

Il s'agit en fait de distinguer les notions de contemporanéité et de simultanéité car, comme l'écrit Sayad (1994, p. 158) : « Il ne suffit pas de partager le même temps chronologique pour être sociologiquement contemporain. Aussi peuvent appartenir à des générations sociales différentes, dans la mesure où ils ont été engendrés par des conditions sociales différentes, des hommes qui vivent simultanément dans le même temps, la même époque. À l'opposé peuvent être contemporains les uns des autres (...) des hommes que des écarts dans la chronologie parfois importants séparent dans le temps, mais qui sont les produits, à des moments différents, d'un même mode d'engendrement, des mêmes conditions sociales d'engendrement, ou ce qu'on appelle la même génération sociale. »

On n'en conclura pas pour autant à l'homogénéité des conditions sociales au sein de chaque âge de l'émigration. En effet, contrairement à ce qu'analyse Sayad, la diversité prédomine là aussi, ce qu'a démontré mon travail sur les biographies familiales des cadres et des entrepreneurs d'origine algérienne, où j'ai notamment distingué les familles entrepreneuriales des familles patrimoniales (Santelli, 1997, 2001).

En conclusion, travailler sur ces générations de descendants d'immigrés maghrébins implique de conduire une analyse sur la (ou les) générations antérieures, d'une part, et sur les parcours qui prennent forme dans la société dans laquelle elles migrent, s'installent, élèvent leurs enfants, d'autre part. C'est à l'intersection de ces différentes dimensions que l'on comprend les manières de prendre place dans la société (Santelli, 2003 a).

Autrement dit, ne pas mener le travail de déconstruction/construction qu'impose d'ailleurs l'utilisation scientifique de toute catégorisation, ce qu'est indubitablement ici la notion de génération, c'est se livrer à l'influence de certaines représentations qui parasitent subrepticement les analyses. Ceux qui accueillent sans méfiance ces catégories prennent le risque d'être victimes de jeux d'occultation ou de mise en lumière (ce qui revient au même) de caractéristiques essentielles d'un groupe social et de rester aveugles aux déformations que subissent de ce fait leurs objets de recherche. Le chercheur qui n'y prendrait pas garde deviendrait ainsi, involontairement sans doute, le simple porte-parole d'une représentation dominante, dans le cas présent celle qui véhicule une image uniformisante des générations de descendants d'immigrés maghrébins.

## Bibliographie

- Artias-Donfut C., 1988. « La notion de génération. Usages sociaux et concept sociologique ». *L'Homme et la Société*, n° 90.
- Battegay A., 1990. « La déstabilisation des associations Beurs en région Rhône-Alpes ». *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 49.
- Bertaux-Wiame I., 1991. « La force de rappel des liens familiaux. Rapports intergénérationnels et trajectoires familiales », in B. Bawin-Legros, J. Kellerhals (éds.), *Relations intergénérationnelles. Parenté, transmission, mémoire*, Actes du colloque de Liège, 17/18 mai 1990.
- Boubeker A., 1999. *Familles de l'intégration*. Stock, Paris.
- Camilleri C., 1992. « Évolution des structures familiales chez les Maghrébins et les Portugais en France ». *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 8, n° 2.
- Chauvel L., 2002. *Le Destin des générations*. PUF, Paris (2ème édition).
- Collectif CÉREQ, 2001. *Quand l'école est finie... premiers pas dans la vie active de la génération 1998*. Premier compte rendu d'enquête du CÉREQ, Marseille.
- Cuche D., 1996. *La notion de culture dans les sciences sociales*. La Découverte, Paris.
- Delcroix C., 2001. *Ombres et lumières de la famille Nour*. Payot, Paris.
- Desmarchelier D. et Doury M. (éds.), 2001. *L'argumentation dans l'espace public contemporain : le cas du débat sur l'immigration*. Rapport final, recherche financée par l'ARASSH. CNRS, Université Lyon II : GRIC, Groupe de Recherche sur les Interactions Communicatives et ENS de Fontenay/Saint Cloud : ANACOLUT, Analyses de Corpus Linguistiques, Usages, Traitements (mars), 413 p.
- Hammouche Abdelhafid, 1994. *Mariages et Immigration. La famille algérienne en France*. Presses Universitaires de Lyon.
- Le Bras H., 1998. *Le démon des origines. Démographie et extrême droite*, Éditions de l'Aube, Paris.
- Lequin Y. (éd.), 1988. *Mosaïque France. Histoire des étrangers et de l'immigration*. Larousse, Paris.
- Noiriél G., 1989. « Les jeunes 'd'origine immigrée' n'existent pas », in B. Loreytte (éd.), *Les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration*. L'Harmattan, Paris.
- Omnès C., 2003. « Naître à dix ans d'écart... ». Communication aux journées d'études *Les approches générationnelles : enjeux, avancées, débats*, 13 et 14 novembre, Université de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Santelli E., 2004. *Du quartier à l'entrée dans la vie adulte : les trajectoires socioprofessionnelles d'une cohorte de jeunes adultes français d'origine maghrébine*. Rapport pour la DPM et le FASILD.

- Santelli E., 2003 a. « Du modèle d'intégration à l'analyse des manières de prendre place dans la société : le cas des descendants d'immigrés maghrébins », *Migrations-société*, vol. 15, n° 86.
- Santelli E., 2003 b. « La place des descendants d'immigrés maghrébins dans la société française », *Ville, École, Intégration*, n° 135.
- Santelli E., 2003 c. « Pour ne pas tomber dans le piège de l'ethnicité. Ou comment mener des recherches qui prennent pour objet les trajectoires sociales des descendants de familles immigrées en France ? », *Revue de l'Institut de sociologie*, n° 1-4.
- Santelli E., 2001. *La mobilité sociale dans l'immigration. Itinéraire de réussite des enfants d'origine algérienne*. Presses universitaires du Mirail, Toulouse.
- Santelli E., 1997. *Des cheminements sociaux aux constructions de trajectoires professionnelles. Histoires familiales, relations sociales et mobilités des cadres et des entrepreneurs d'origine algérienne*. Thèse de doctorat de sociologie, Université Lyon 2.
- Sayad A., 1994. « Le mode de génération des générations « immigrées ». *L'Homme et la Société*, n° 111-112.
- Sayad A., 1991. *Immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Boeck-Wesmael, Bruxelles.
- Sayad A., 1977. « Les trois « âges » de l'émigration algérienne en France », *Actes de la recherches en sciences sociales*, n° 15.
- Silberman R., 2002. « Les enfants d'immigrés sur le marché du travail : les mécanismes d'une discrimination sélective », in F. Héran (éd.), *Immigration, marché du travail, intégration*. La Documentation française, Paris.
- Simon P., 2000. « Les jeunes issus de l'immigration se cachent pour vieillir. Représentations sociales et catégories de l'action publique », *Ville, école, intégration. Enjeux*, n° 121.
- Singly F. de, Thélot C., 1986. « Racines et profils des ouvriers et des cadres supérieurs », *Revue française de sociologie*, vol. XXVII.
- Stora B., 1992. *Ils venaient d'Algérie, L'immigration algérienne en France de 1912-1992*. Fayard, Paris.
- Tribalat M., 1995. *Faire France*. La Découverte, Paris.
- Vatz Laaroussi M., 2001. *Le familial au cœur de l'immigration*. L'Harmattan, Paris.
- Zchraoui A., 1999. *Familles d'origine algérienne en France. Étude sociologique des processus d'intégration*. CIEMI - L'Harmattan, Paris.
- Zeroulou Z., 1988. « La réussite scolaire des enfants d'immigrés : l'apport d'une approche en termes de mobilisation familiale », *Revue française de sociologie*, vol. XXIX, n° 3.